



CCI BRETAGNE



## 1 JEUNE 1 SOLUTION, RECRUTEZ DES JEUNES DANS VOTRE ENTREPRISE

Afin d'accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le recrutement d'apprentis, de jeunes en contrat de professionnalisation, de personnes en situation de handicap, l'État a mis en place de nombreuses aides destinées aux entreprises, selon leur contexte.

Au-delà du recrutement, votre chambre de commerce et d'industrie peut vous accompagner dans différents projets de formation, qu'il s'agisse de vous conseiller dans vos projets de transformation, d'évolution de compétences des salariés de votre entreprise ou de vous-même.

### PLAN DE RELANCE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : AIDES PROPOSÉES AUX ENTREPRISES

PRIME APPRENTISSAGE - EFFECTIVE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

**Aides pour le recrutement d'un apprenti, dont le contrat est signé avant le 31 décembre 2021, pour la première année du contrat d'apprentissage**

Moins de 18 ans = 5000 € Plus de 18 ans = 8000 €

Du diplôme infra-bac au bac + 5

Spécificités pour les entreprises de 250 salariés et plus

[Pour en savoir plus...](#)

PRIME CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION - EFFECTIVE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

**Aides pour le recrutement d'un jeune, dont le contrat est signé avant le 31 décembre 2021, pour la première année du contrat de professionnalisation**

Moins de 18 ans = 5000 €

Plus de 18 ans (jusqu'à 29 ans révolus) = 8000 €

Du diplôme ou un titre à finalité professionnelle infra-bac au bac + 5 ou Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Spécificités pour les entreprises de 250 salariés et plus

[Pour en savoir plus...](#)

PRIME POUR L'ACCUEIL D'UN JEUNE DIPLÔMÉ EN VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE (VTE) « VERT »

**Les missions confiées doivent être en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise**

Aides de 4000 €/an, maximum 8000 €

Embauche d'un jeune diplômé depuis moins de 2 ans, pour au moins un contrat de 1 an

Jeune en contrat de professionnalisation (10 mois minimum), en bac + 3

Aide cumulable avec le VTE en territoires d'industrie

Aide cumulable avec les aides apprentissage et contrat de professionnalisation

[Pour en savoir plus...](#)

PRIME POUR L'ACCUEIL D'UN JEUNE DIPLÔMÉ EN VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE (VTE) : TERRITOIRES D'INDUSTRIE

**Concerne les petites et moyennes entreprises des 148 territoires d'industrie**

Recrutement de jeunes à partir de bac+2

Aide de 4000 €, cumulable avec le VTE Vert et les aides à l'apprentissage et le contrat de professionnalisation

[Pour en savoir plus...](#)

PRIME POUR L'ACCUEIL D'UN JEUNE EN VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE - VIE - EFFECTIVE JUSQU'AU 1ER DÉCEMBRE 2021

**Pour l'entreprise, avoir un projet de développement à l'international, être une entreprise de droit français et avoir du personnel en France.**

Durée minimum du contrat : 6 mois, maximum 24 mois, renouvelable

Chèque relance VIE de 5000 €

Pour en savoir plus :

- [Avantages Business France](#)

- [Chèque relance Business France](#)

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ - PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

**Concerne les personnes ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), sans critère d'âge**

Embauche en CDD (au minimum 3 mois) ou CDI

Aide de 4000 € pour un ETP - Fin de l'aide au 30 juin 2021

Pas de limite de taille pour l'entreprise

Pas de cumul d'aides à l'emploi

Cumul possible avec les aides Agefiph

[Pour en savoir plus...](#)

AIDE À LA MOBILISATION DES EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (AMEETH, EFFECTIVE JUSQU'AU 30 JUIN 2021)

### **Accompagnement de la personne handicapée pour une meilleure insertion professionnelle**

A partir de 16 ans

Décision de la CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

[Pour en savoir plus...](#)

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI JEUNES (CIE JEUNES) SECTEUR MARCHAND

### **Employeur du secteur marchand**

CDD d'au moins 6 mois ou CDI - Contrat minimum de 20h/semaine Jeune de moins de 26 ans

Le montant de l'aide maximum : 47% du SMIC + exonération de charges patronales sécurité sociale sur les bas et moyens salaires

Plafond maximum d'aide pour un contrat d'1 an ETP : 8682 €

[Pour en savoir plus...](#)

TRANSITIONS COLLECTIVES, ACCOMPAGNEMENT À LA RECONVERSION DE VOS SALARIÉS

**Faire bénéficier aux salariés dont l'emploi est fragilisé, d'une action de formation d'aide à la reconversion professionnelle, prise en charge dans le cadre du FNE (Fonds Nationale de l'Emploi). Le salarié conserve son emploi et sa rémunération durant la période de formation.**

S'adresse aux entreprises à mutation sectorielle, quelle que soit leur taille  
Identification des métiers fragilisés >signature d'un accord-type GEPP à déposer et enregistrer auprès de l'association Transitions Pro compétente de votre région, avec l'appui de l'OPCO, le cas échéant

Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Prise en charge de l'action de formation pour les entreprises de moins de 300 salariés à 100%

[Pour en savoir plus...](#)

RECONVERSION DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS RECONVERSION PROFESSIONNELLE DES TNS TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

**L'AGEFICE est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services pour les Chefs d'entreprise / Dirigeants non-**

**salariés et leurs conjoints collaborateurs ou conjoints associés de ces 3 secteurs d'activité.**

Le montant de l'aide maximum est de 3500 €, le demandeur doit faire l'avance de fonds.

[Pour en savoir plus...](#)

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex  
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : [ccir@bretagne.cci.fr](mailto:ccir@bretagne.cci.fr)